

Séance du 25 mars 2025

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 032-263201071-20250325-DCM20250102CL04-BF

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt cinq mars à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

M. FANTON Patrick, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme MAIMIR Evelyne, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Eric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, Mme LUBAS Gisèle, Mme ABADIE Alexandra, Mme SALA Sylviane.

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Mme CRIPIA Marlène, Mme GABARROT Pauline, Mme DACLIN Claudie, M. DOREY Bernard.

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
17 mars 2025

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme DAL LAGO Rosemonde

__/__/__
et publication du
__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. FANTON Patrick, Président, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 du Budget CCAS et

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un excédent d'investissement de :	4 023,40
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	4 023,40

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	4 023,40

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.



Le Président M. FANTON Patrick

le(s) secrétaire(s) de séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CCAS de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM20250102CL04
Objet :	Délibération affectant les résultats du CCAS 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-263201071-20250325-DCM20250102CL04-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 032-263201071-20250325-DCM20250102CL04-BF-1-1_0.xml	text/xml	881 o
Document principal (Document budgétaire) Nom original : 20250403142049.pdf Nom métier : 99_BU-032-263201071-20250325-DCM20250102CL04-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	72.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 avril 2025 à 14h27min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 avril 2025 à 14h27min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 avril 2025 à 14h28min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 avril 2025 à 14h43min08s	Reçu par le MI le 2025-04-03